COMMUNE DE MARGNY SUR MATZ

Département de l'Oise

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2022

L'an deux mil vingt-deux et le onze février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Baptiste DE FRESSE DE MONVAL, maire.

Étaient présents : BENOIT Françoise, BORGNE Véronique, LEVERT Catherine, PETIT Valérie, RUMEAU Aurélie, TOMASI Guylaine, BIELAWSKI Francis, CATTIAUX Nicolas, DE FRESSE DE MONVAL Baptiste, DELOZIERE Yves.

Pouvoirs : Mme PIAULT Sylvie ayant donné pouvoir à Mme RUMEAU Aurélie,
M. AUBERT Yves ayant donné pouvoir à M. BIELAWSKI Francis,
M. COULON Jacky ayant donné pouvoir à Mme BENOIT Françoise.

Monsieur Pascal THOREL a été élu secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 7 JANVIER 2022.

Le compte-rendu de la réunion du 7 janvier est validé à l'unanimité.

II- DELIBERATION SEZEO POUR ADHESION DE LA COMMUNE D'ANGICOURT.

La commune d'Angicourt a demandé son adhésion au SEZEO par délibération du 13 octobre 2021. Par conséquent, l'ensemble des 227 communes composant le SEZEO doivent rendre un avis dans un délai de 3 mois.

Après délibération, les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité l'adhésion de la commune d'Angicourt.

III- DELEGATION AU CENTRE DE GESTION EN VUE D'UNE CONSULTATION GROUPEE POUR UNE MUTUELLE SANTE OBLIGATOIRE DES 2025.

A partir du 1er janvier 2025, la participation de l'employeur public à l'assurance « prévoyance –maintien de salaire » va devenir obligatoire.
Aussi, pour accompagner les collectivités dans ces démarches complexes, le centre de gestion de l'Oise propose d'organiser une consultation groupée afin de négocier ces couvertures santé et prévoyance.

Après délibération, les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité cette proposition et donnent mandat au CDG 60 pour lancer les 2 appels d'offre. Cette démarche n'engage pas la commune de Margny-Sur-Matz, qui restera libre d'y souscrire.

IV- DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DU JEU D'ARC

Lors du conseil municipal du 15 octobre dernier, le directeur du SEZEO avait présenté le coût d'enfouissement des réseaux dans la rue du Jeu d'Arc ; les conseillers municipaux avaient délibéré.
Par mail du 11 janvier 2022, le SEZEO indique que le chiffrage de la portion de la grande rue (jusqu'à l'intersection de la rue de Marquéglise) n'a pas été prévu alors que les plans prévoyaient ces travaux.
Les conseillers municipaux expriment leur mécontentement et ne comprennent pas qu'une telle erreur ait pu être commise par le SEZEO puisque cela augmente considérablement le coût de ces travaux.

En ce qui concerne les demandes de subvention, Monsieur Onimus a proposé de séparer les travaux en 2 tranches soit :

- Tranche 1 : enfouissement des réseaux dans la rue du Jeu d'Arc, pour un coût total de 462 052.00 € HT. Le reste à charge communal sous réserve de l'obtention de toutes les subventions serait de 166 771.15 € HT
- Tranche 2 : Enfouissement des réseaux de l'intersection de la rue du Jeu d'Arc avec la grande rue, jusqu'à la rue de Marquéglise, pour un coût total de 191 114.00 € HT. Le reste à charge communal sous réserve de l'obtention de toutes les subventions serait de 57 049.74 € HT.

Après délibération, les conseillers municipaux votent à l'unanimité pour la demande de subvention au titre de la DETR et autorisent Monsieur le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

V- QUESTIONS DIVERSES

✓ La date du 30 juillet 2022 a été retenue pour le passage de la caravane des jeux dans le village. Certains conseillers municipaux confirment leur présence, la date sera transmise à la CCPS.

✓ Nouveau cimetière : l'exploitant agricole a transmis les plans de drainage des parcelles. Cela confirme que les travaux de construction d'un nouveau cimetière ne pourront pas être réalisés sur les parcelles réservées et prévues au PLU.
En attendant de trouver une solution, un recensement des concessions a été effectué par Francis Bielawski sur le cimetière actuel afin de déterminer les concessions encore libres et celles abandonnées.
La reprise des concessions funéraires en état d'abandon sera débattue au prochain conseil municipal.

✓ La date de démarrage des travaux Eurovia au hameau de Bourmont est fixée au 23 février prochain.

✓ La commune de Margny-Sur-Matz est propriétaire des murs de la Petite Auberge depuis le 28 janvier.

Séance levée à : 20H45

Le secrétaire de séance,
Monsieur Pascal Thorel

Le maire,
Monsieur Baptiste de Fresse de Monval

Mairie de Margny-sur-Matz
60490